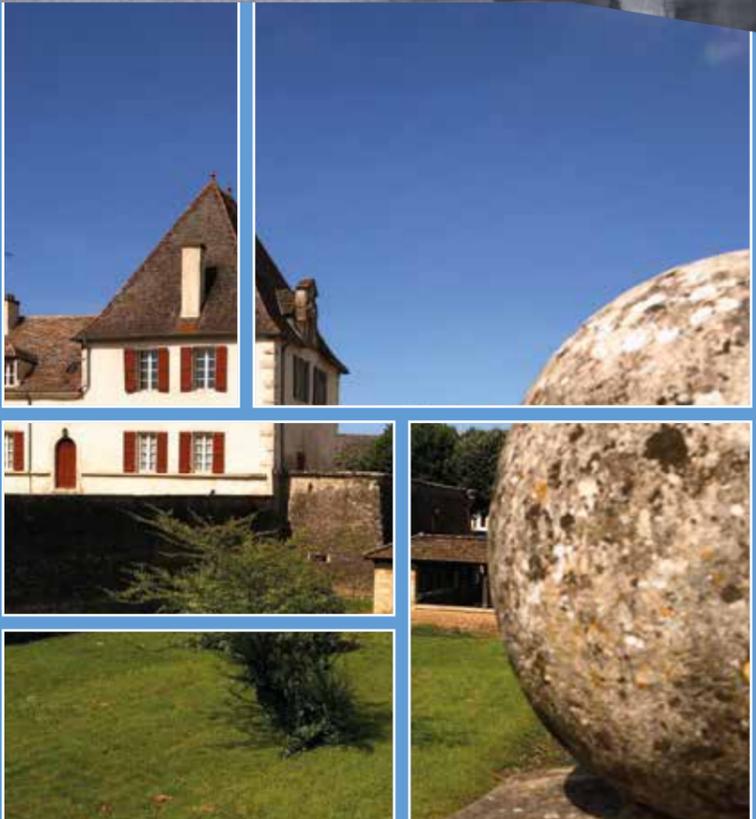


Beaumont-sur-Grosne Boyer Bresse-sur-Grosne Bissy-sous-Uxelles
Champagny-sous-Uxelles Chapaize Cormatin Curtil-sous-Burnand
Etrigny Gigny-sur-Saône Jugy La-Chapelle-de-Bragny Laives
Lalheue Malay Mancey Montceaux-Ragny Nanton Saint-Ambreuil
Saint-Cyr Savigny-sur-Grosne Sennecey-le-Grand Vers

2017

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Entre Saône et Grosne





SOMMAIRE

1	Edito	1
2	Nouvelles Communes	2
3	Nouveaux bâtiments	5
4	Social/Enfance/Jeunesse	6
5	Environnement	10
6	Tourisme	14
	Sports/Culture	16



Communauté de Communes
ENTRE SAÔNE ET GROSNE
Rue des Mûriers
71240 Sennecey-le-Grand
Tél. 03 85 44 91 92
Fax 03 85 44 09 99
c-communes-saone-grosne@wanadoo.fr
www.cc-entresaoneetgrosne.fr

Service Environnement
Tél. 03 85 44 78 99

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi
de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h30

Relais de Services Publics
Tél. 03 85 44 99 28

Rédaction :
les élus et services intercommunautaires
Conception et Impression : Imprimerie Schenck
5 rue Raymond Dorey - 71700 Tournus
www.imprimerie-schenck.fr



EDITO



En début d'année 2016, nous vous avons annoncé la venue probable au sein de notre espace communautaire à compter de janvier 2017, de plusieurs communes du territoire voisin « **Entre Grosne et Mont Saint Vincent** ».

Au regard du schéma départemental de coopération intercommunal c'est dès à présent chose faite car six communes sont venues nous rejoindre. C'est donc avec grand plaisir que nous accueillons les Communes de Bissy-sous-Uxelles, Cormatin, Chapaize, Curtil-sous-Burnand, Malay et Savigny-sur-Grosne. Ainsi notre territoire compte 23 communes et 12 564 habitants.

Pour vous servir vous aurez à votre disposition 39 délégués communautaires et 60 salariés.

Ensemble, nous ferons face aux nouvelles prises de compétences imposées par l'Etat.

Malgré la difficulté de la tâche, nous continuerons à développer nos actions afin de promouvoir notre espace, le rendre plus attractif et accroître votre bien-être.

2017 sera marquée par des actions de grande importance avec les premiers travaux de la fibre optique et la construction de notre **Espace Santé Services**. Cette réalisation nous permettra de faire face à la probable désertification médicale en milieu rural.

Nous édifierons également un **hangar intercommunal** afin que nous puissions nous intégrer dans une réelle démarche de mutualisation. Nous aménagerons enfin un **site d'escalade d'Etrigny** afin de dynamiser notre offre touristique.

Cette année sera aussi l'occasion de préparer l'avenir afin que nos politiques rayonnent sur l'ensemble de notre territoire. Vous l'aurez compris, notre engagement et notre dévouement sont toujours d'actualité malgré les contraintes qui nous sont imposées. Vous pouvez compter sur nous.

Sentiments dévoués.

Votre Président, Jean-Claude BECOUSSE.

BISSY-SOUS-UXELLES

Bissy-sous-Uxelles est une des plus petites communes de Saône-et-Loire, tant par sa population de 75 habitants que par sa superficie, 310 ha. La commune est propriétaire de la moitié de son territoire, dont une forêt de 110 Ha.

Composée d'un bourg et d'un hameau, Colombier-le-Haut, elle est limitrophe de Chapaize, Malay, Bresse-sur-Grosne et Champagny-sous-Uxelles.

Plus aucune exploitation agricole n'a son siège à Bissy, ce sont les agriculteurs des communes limitrophes qui interviennent sur la commune. Outre la culture des céréales, des bovins et des ovins paissent dans les prés. Un vignoble d'une dizaine d'hectares est présent, la cave de Buxy vinifie la vendange, que ce soit du raisin chardonnay ou gamay.

Le nombre des résidences secondaires est supérieur à celui des résidences principales, onze nationalités différentes se côtoient surtout en période de vacances.

Son attrait touristique est certain, son patrimoine architectural est typique avec ses maisons à galeries mâconnaises et ses demeures de caractère, le lavoir polygonal à impluvium mérite une visite.

Elle est le point de départ d'un circuit des balades vertes. Celui-ci se situe aux abords d'un espace public dédié à la détente : jeux pour enfants, terrain de boules....



Nombre d'habitants : 75
Maire : Mme Michelle PEPE

Mairie : Route de Chapaize - Tél : 03 85 50 16 09
mairie.bissysousuxelles@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :
le lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

CHAPAIZE



Le charme de Chapaize et de ses quatre hameaux doit beaucoup à ses deux églises romanes. Peu de communes peuvent s'enorgueillir d'un tel patrimoine qui attire des touristes du monde entier.

Ils découvrent l'an mille avec l'église Saint Martin aujourd'hui entièrement restaurée, et visitent le tranquille béguinage de Lancharre dont la chapelle est en cours de restauration finale.

Des vitraux contemporains y ont été installés magnifiant la beauté du site.



Il n'est pas étonnant que trois restaurants de grande qualité s'y soient implantés, qu'une galerie de mobilier design s'y soit ouverte et qu'artistes plasticiens, musiciens et comédiens y travaillent.

Une saison culturelle organisée par «chapaize culture» consultable sur son site www.chapaize-culture.fr propose tout au long de l'année un riche programme musical.

Un petit marché de producteurs à vocation alimentaire et artisanal s'installe tous les dimanches matins sur la place du centre bourg.

Une auberge rurale accueille vos manifestations publiques ou privées, capacité de 80 personnes.

Forêt et paysage rural superbes sont façonnés par les exploitants agricoles biens présents dans la commune.

Nombre d'habitants : 204
Maire : M. Jean-Michel COGNARD

Mairie : Le Bourg
Tél : 03 85 50 13 45
mairie.chapaize@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :
le lundi de 9h à 12h, le jeudi de 14h à 17h



CORMATIN

Le long de la Grosne, entre vignobles et églises romanes, Cormatin étire sa grande rue en bordure d'un parc à la française où l'on peut découvrir le château, qui accueille chaque année plus de 68.000 visiteurs.

Au bourg, l'intérieur de l'église est d'une lumineuse sobriété et abrite une Pieta peinte au XVe siècle dans les ateliers de Hans Memling. Le camping municipal*** a été aménagé avec 50 emplacements et 10 chalets meublés. **La Voie Verte** longe l'agglomération. Le plan d'eau offre des espaces pour la pêche ou le pique-nique.



Cette commune de 560 habitants a le privilège de disposer de tous les services de proximité :

Un groupe scolaire, construit en 2012, accueillant les enfants de Cormatin, Malay, Chapaize et Bissy sous Uxelles,

Une Maison d'Accueil Rurale pour les Personnes Agées (MARPA), deux boulangeries, une épicerie, une boucherie, deux salons de coiffure, un toilettage canin, une pizzeria, deux restaurants, un hôtel, un café / bureau de tabac / presse,

Un médecin, un cabinet infirmier et une pharmacie répondent aux besoins des habitants en matière de services de santé.

Nombre d'habitants : 560
Maire : M. Jean-Francois BORDET

Mairie : 1 rue de la Mairie
Tél : 03 85 50 11 74 - Fax : 03 85 50 16 46
mairiedecormatin@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :
le lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h à 12h

CURTIL-SOUS-BURNAND

Le village de 138 habitants, est situé sur une éminence entre trois collines : le Monternaud, le Mont Péjus et Le Montrachet. Le bourg et deux hameaux placés à courte distance : le Petit Munot et le Grand Munot. Entre les deux, le lieu-dit « La Vendée » avec la mairie, la salle des fêtes et le château de la Serrée.

Sur la croisée du transept de l'église romane du début XIIe siècle, s'élève un clocher du XVème siècle. Son toit en lave a été entièrement refait.

Sur le site de Munot, il y a environ 50 ans, d'importantes fouilles archéologiques ont permis la mise à jour d'une nécropole mérovingienne. Il ne reste pour l'instant qu'un abri protégeant deux sarcophages en pierre ainsi que la maquette du cimetière d'origine. Les objets retrouvés dans 159 tombes sont conservés au Musée Denon à Chalon sur Saône. Une balade à Munot s'impose car un très beau point de vue sur les villages et les alentours vous attend.

En parcourant la commune, vous découvrirez de nombreuses maisons bourguignonnes avec pigeonnier et balcons fleuris.

De nombreuses promenades pédestres et équestres à travers les sentiers balisés permettent de découvrir des paysages agréables. **La voie verte est à 3 km** et la piste verte, pour les chevaux traverse le village.



Nombre d'habitants : 138
Maire : Mme Sylvie SORDET

Mairie : Chemin de la Vendée
Tél : 03 85 92 65 55
curtil-sous-burnand.mairie@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :
le lundi de 13h à 16h, le vendredi de 9h à 12h

SAVIGNY-SUR-GROSNE

Savigny est une intéressante petite commune qui retient jalousement le souvenir de nombreux vestiges historiques :

Son église composite, mais qui garde dans sa partie sud quelques éléments datant de la seconde moitié du XIIe siècle. Elle a été récemment remarquablement restaurée.

Un ancien prieuré de l'ordre bénédictin de Cluny, un ancien couvent des Cordeliers.

Un château fort ayant appartenu à Louvois et dont une partie est encore reconnaissable de nos jours.

La commune vit essentiellement de la culture des céréales, du développement de la vigne, de l'élevage des charolais et du tourisme. Sur le plan touristique, la renommée de son camping lui a largement fait mériter ses 2 étoiles, grâce à sa situation, au charmant confluent de la Grosne et de la Guye, à ses installations modernes, ses animations réputées, ses nombreux emplacements. Ce camping est un élément essentiel de l'accueil cantonal.



Nombre d'habitants : 233

Maire : M. Jean-François PELLETIER

Mairie : Le Bourg

Tél : 03 85 92 54 22

mairiesavignygrosne@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

le mardi de 14h à 17h, le samedi de 9h à 12h

MALAY



La commune de Malay, composée de 5 hameaux avec Le Bourg, Cortemblin, Ougy, Seugne et La Place, se trouve dans la vallée de la Grosne, près de la voie romaine qui relie Mâcon à Autun.

Des vestiges d'un pont romain sur la Grosne, visibles jusqu'à la seconde guerre mondiale, laissent penser à une occupation gallo-romaine sur le site.



Malay possède deux belles églises romanes : celle du bourg, ancien prieuré (1095-1790) et celle du hameau d'Ougy.

L'église de Malay, Notre-Dame-de-la-Nativité était un riche doyenné agricole de l'abbaye de Cluny.

Entre le Xe et le XIIIe siècle l'abbaye de Cluny constitue un domaine à Malay administré par l'abbaye qui fait construire des bâtiments d'exploitation agricole ainsi que vraisemblablement des éléments de fortification. Malay fournit ainsi à Cluny céréales, vin, poulets, fromages.

L'église Saint-Martin d'Ougy est située au cœur du hameau d'Ougy. Sa construction remonte à la fin du XIe siècle, sa fondation fut probablement liée à la seigneurie d'Uxelles. Elle n'a pratiquement pas été remaniée depuis son origine ce qui lui a permis de garder son caractère cistercien.

Elle fait l'objet d'un classement au titre des Monuments Historiques depuis 1929

La commune s'étend sur 12,1 km² et compte 251 habitants depuis le dernier recensement de la population datant de 2007. Avec une densité de 20,7 habitants par km², Malay a connu une nette hausse de 17,3% de sa population par rapport à 1999.



Situé à 206 mètres d'altitude, la Rivière La Grosne, la Rivière La Guye, le Ruisseau de Nourue sont les principaux cours d'eau qui traversent la commune de Malay.

Nombre d'habitants : 301

Maire : M. Claude PELLETIER

Mairie : 1 place de la Mairie

Tél : 03 85 50 10 57

mairiemalay@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

le mardi de 10h à 12h, le vendredi de 15h à 17h

Espace Santé Services

D'ici quelques semaines, les travaux de notre Espace santé services débiteront. La livraison aux professionnels de santé se fera en été 2018.

Nous sommes ravis d'offrir un tel espace aux administrés afin de ne pas avoir à subir d'ici quelques temps la désertification médicale en milieu rural.

Pour rappel nous accueillerons dans cette structure de plus de 1 200 m², qui sera située à l'arrière des locaux administratifs de notre intercommunalité à Sennecey-le-Grand, des médecins généralistes, des spécialistes, des chirurgiens-dentistes, le laboratoire d'analyses médicales, le service de soins infirmiers à domicile et l'ADMR.

Ce très beau projet a été élaboré avec le précieux concours de la SEMCODA que nous tenons à remercier. Sans son implication, il aurait été beaucoup plus dur d'aboutir.

Notons enfin que cet espace santé sera contigue avec notre pôle santé qui regroupe kinésithérapeutes, orthophoniste, pédicures podologues, ostéopathe, et infirmières libérales.

Voilà donc de quoi répondre à l'attente de tous.

Compte-tenu du fait que notre territoire s'agrandit à l'ouest, nous travaillerons par la suite pour étendre cette politique santé pour obtenir une couverture médicalisée intégrale.

Vous l'aurez compris, nous travaillons pour votre bien être et pour préparer l'avenir. Nous remercions à nouveau les professionnels de santé pour leur engagement à nos côtés.

Le Président,
Jean-Claude BECOUSSE



ARCAD 26

Laurent VALLAS et Florine MASSOT, architectes associés

CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SERVICES ET DE SANTE, SENNECEY-LE-GRAND

Des nouveaux hangars intercommunaux

Un hangar destiné aux services techniques verra le jour en ce début d'année 2017 sous la responsabilité de l'architecte désigné, Laurent Vallas.

Cette structure de 350 m² sera implantée dans le prolongement de la Maison des Services Publics, rue des mûriers à Sennecey-le-Grand.

Il est destiné à abriter les différents véhicules de la Communauté de Communes et le matériel des services techniques.



Il y sera également entreposé le stock des bacs à ordures ménagères de la collectivité.

Une station de lavage, dotée d'une cuve de récupération d'eaux pluviales, sera installée afin d'assurer le nettoyage des véhicules et des conteneurs.

LE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Bénéficier de portages de repas à domicile permet de continuer à manger des repas complets et équilibrés sans avoir à faire les courses et la cuisine.

Parfois avec l'âge l'appétit diminue ainsi que l'envie de cuisiner, et les moyens de déplacements sont difficiles.

Continuer à avoir une alimentation équilibrée est important pour prévenir des risques de dénutrition, de chutes et de maladies.

Cela entretient également le moral !

Une approche médico-sociale

Notre livraison de repas s'intègre dans une véritable approche médico-sociale du maintien de la personne à domicile.

Nous collaborons avec les principaux services sociaux des établissements de santé avec lesquels un travail de mise en place est fait pour le retour ou le maintien à domicile.

Notre service est agréé « Service à la Personne » ce qui permet de fournir des attestations fiscales pour bénéficier de la réduction ou du crédit d'impôt (50% sur le montant de la livraison)

€

La livraison

A raison de trois fois par semaine, **Sylvie et Patricia veillent sur vous !** C'est rassurant pour vos proches et pour vous de savoir qu'elles peuvent intervenir et vous apporter une aide efficace.

Et en plus elles sont sympathiques !!



Prix du repas
8.40 €



Comment ça marche ?

Les personnes choisissent des menus et le nombre de repas souhaités à partir de propositions communiquées par le service ;

Ces repas peuvent être adaptés aux besoins des bénéficiaires en cas de régime particuliers. Un large choix vous est proposé parmi plusieurs entrées, plats, garnitures, produits laitiers et desserts.

.....
La mise en place du service est RAPIDE
la formule est très SOUPLE
AUCUN ENGAGEMENT DANS LA DURÉE

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

Connaissez-vous bien nos services ?



devient



Maison de services au public

le nom et le logo changent, les services restent les mêmes !

La maison de services au public est là pour vous aider

Venez nous rendre visite

- Avez-vous accès à internet ?
- Avez-vous besoin d'aide pour déclarer vos impôts en ligne ?
- Votre chaudière est en panne et vous devez la changer : avez-vous droit à une subvention ? avez-vous besoin d'aide pour monter votre dossier ?
- Votre conjoint(e) est handicapé(e) : voulez-vous faire une demande d'aide à l'ANAH (amélioration de l'habitat) ?
- Voulez-vous de l'aide pour remplir votre dossier APA ? (allocation personnalisée d'autonomie) ?
- Avez-vous des difficultés pour entrer en relation avec la CAF ?
- Avez-vous des difficultés pour entrer en relation avec la CARSAT ?
- Avez-vous besoin d'aide pour vos démarches avec Pôle emploi ?
- Vous allez bientôt être en retraite : savez-vous quelles démarches vous devez effectuer ?
- Votre enfant va être étudiant : vous ne savez pas s'il a droit à l'APL ?
- Vous venez de perdre votre conjoint (e), vous êtes perdu(e) : qui prévenir ? quels papiers fournir ?

...

A SENNECEY LE GRAND



32 rue des mûriers
71240 SENNECEY LE GRAND
 (À côté du Pôle santé)

Tél. 03 85 44 99 28

msap.sennecey@orange.fr

En 2016, à Sennecey, nous avons aidé 607 personnes



Nos partenaires

- Pôle Emploi
- CAF
- CPAM
- MSA
- CARSAT
- Mission locale
- ADIL
- UFC-Que choisir 71
- Bresse Initiative
- SAMSAH
- Association Le Pont

A SAVIGNY SUR GROSNE

OUVERT :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi
 9h à 12h et de 14h à 16h30

Tél. 03 85 96 00 37

cdcgrsne@orange.fr

Nos partenaires :

- Pôle Emploi
- Caisse d'Allocations Familiales
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- ADIL
- UFC-Que choisir 71
- MSA



Enfance / Jeunesse



PETITE ENFANCE

Le **Multi-accueil de Sennecey-le-Grand** offre aux familles la possibilité de places en crèche de façon occasionnelle ou d'accueil permanent, **25 enfants peuvent être accueillis simultanément de 7h30 à 19h**. Dans la structure, les enfants s'épanouissent aux rythmes des nombreuses activités.

Au moment des vacances scolaires, en collaboration avec les familles et le Centre Enfance Jeunesse, **séance de gym et motricité** grand format au Gymnase Municipal.

- **Sorties bibliothèque** avec le Relais Assistantes Maternelles Parents/ Enfants : ça fait du bien de changer d'espace et de lieu !

- Prêts pour l'**atelier pâtisserie**, toques à l'appui, c'est les jeudis matins !

- **Passerelles Multi-accueil et Espace Enfance Jeunesse**, un mercredi après-midi par mois : pour voir des copains et passer plus facilement chez les «grands» entre 4 et 6 ans ...



A la **Micro-Crèche de Saint-Ambreuil**, les enfants grandissent, les activités se multiplient aussi sous l'impulsion des deux équipes de professionnels réunies.



Pour plus de renseignements :

Multi-Accueil :
Tél. 03 85 44 99 56
lesptitespousses@orange.fr

Micro crèche :
Tél. 03 85 48 00 76

Enfance / Jeunesse



Du nouveau à L'ESPACE ENFANCE JEUNESSE ...

Depuis le 1^{er} janvier, la Communauté de Communes gère directement l'**accueil périscolaire**, le **centre de loisirs** (3 à 11 ans) et l'**accueil jeunes** (de 11 à 17 ans) dans son bâtiment rue des mûriers à Sennecey-le-Grand.

Désormais, ce sont les élus qui décideront des modalités d'accueil. Ils ont un objectif :

les activités sont destinées à tous les enfants de tout le territoire.

Pour ce faire, des navettes seront mises en place entre les communes et l'Espace Enfance Jeunesse afin que l'éloignement ne soit pas un frein à l'accès de ces services.

Très prochainement, les parents seront consultés par le biais des écoles. Surtout répondez au questionnaire que la Communauté de Communes vous proposera. Cela permettra à la commission en charge de l'enfance jeunesse de mettre en place rapidement un service répondant aux attentes de tous.

Concernant les activités pour les enfants, l'équipe d'animation développera une offre de loisirs diversifiée, c'est pourquoi, elle travaillera tout au long de l'année afin de :

Proposer aux enfants et aux jeunes une palette d'**activités attractives et innovantes** (sportives, manuelles, culturelles...), sous forme d'ateliers (cuisine, plastique dingue, tennis...), de petites sorties à la demi-journée (piscine, bowling, spectacles, karting...) de sorties à la journée (parcs d'attraction, visites de musées, marchés de Noël...).

Favoriser les initiatives des enfants et des jeunes afin de les accompagner dans la réalisation de leurs projets, en les inscrivant dans une logique de participation.

Mettre en place **un lieu d'accueil jeunes** : pour ceux qui ne souhaitent pas intégrer une offre de loisirs organisée, une programmation plus souple sera mise en place autour de moments tels que ping-pong, billard, jeux divers..., permettant de créer du lien et du relationnel entre jeunes et animateurs.

Pour plus de renseignements :

Espace Enfance Jeunesse :
Tél. 03 85 44 78 49



DIMINUER L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Le contexte réglementaire

La loi LABBE, votée en 2014, vise à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires.

Cette loi, comporte deux volets. **Un premier volet** consiste en une interdiction faite aux personnes publiques (Etat, régions, communes, départements, groupements et établissements publics), d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, des forêts et des promenades. Cette règle s'appliquera à partir du **1er janvier 2017**.

Un second volet prévoit l'interdiction, à compter du **1er janvier 2019**, de la mise sur le marché, de la délivrance, de l'utilisation et de la détention de produits phytosanitaires pour un usage non professionnel, et concerne donc les particuliers.

Objectif

Cette loi vise à protéger les eaux souterraines et de surfaces de la contamination par des produits phytosanitaires.

Elle vise également à mieux protéger les personnes vulnérables (enfants, femmes enceintes, personnes âgées, malades...) des risques sanitaires liés à l'utilisation de ces produits (empoisonnement, œdèmes pulmonaires, maladies chroniques, cancers...).

Les pesticides polluent non seulement l'air, le sol et l'eau, mais sont également toxiques pour certains auxiliaires de jardin comme la coccinelle ou les hérissons.

De plus, à force d'utilisation, des espèces résistantes apparaissent, obligeant à utiliser de plus en plus de produit et des molécules de plus en plus agressives.



DIMINUER L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES >>> Chez les particuliers

Pour réduire les pesticides tout en luttant contre les mauvaises herbes, il suffit d'un peu d'huile de coude.

Voici quelques astuces simples et naturelles pour le désherbage :

- Utiliser des outils tels que la binette, le râteau ou la fourche bêche ;
- Verser l'eau bouillante de cuisson de vos légumes sur vos pavés ou terrasse ;
- Pailler le sol avec les déchets du jardin (broyat, compost) permet d'éviter la repousse des mauvaises herbes mais également de retenir l'eau et d'amender le sol ;
- Opter pour la rotation des cultures et les engrais verts (la moutarde, la phacélie...), ça occupera l'espace et enrichira le sol.

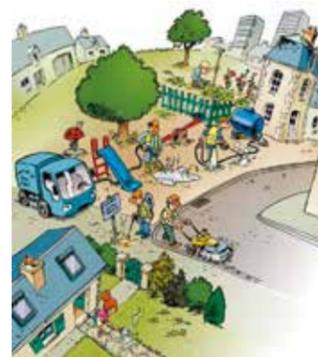
Le saviez-vous ?

- **Seuls 10% des produits phytosanitaires atteignent leur cible. Le reste est disséminé dans l'environnement.**
- **Savez-vous qu'une seule goutte pesticides suffit à polluer plusieurs centaines de milliers de litres d'eau ?**

Cependant, il est à noter que les préparations naturelles peu préoccupantes (décoctions et purins) ainsi que les "traitements et mesures nécessaires à la destruction et à la prévention de la propagation des organismes nuisibles" ne sont cependant pas concernés par ces règles.

DIMINUER L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES >>> En collectivité

En collectivité, le «zéro phytos» correspond le plus souvent à la végétalisation de la zone. Les surfaces sablées et les pieds d'arbres sont végétalisés et l'on voit apparaître des fleurs sauvages aux pieds des murs.



Pour permettre ces changements, il faut changer notre regard sur l'entretien de la commune. Un brin d'herbe sur le trottoir ne devra pas être considéré comme du «laisser-aller» de la part de votre Mairie.

Pour les zones devant rester sans herbes folles, des alternatives existent également : désherbeur thermique, brosses mécanique et surtout la binette et de l'huile de coude !

LE PAILLAGE

Cette alternative écologique peut vous permettre de fertiliser votre sol, évite l'utilisation d'engrais, limite l'évaporation de l'eau l'été donc l'arrosage et protège les plantes des gelées hivernales.

Vous pouvez pailler avec de la tonte, du broyat de branches ou de végétaux, des feuilles mortes... A vous d'adapter le type de paillage en fonction de la durée de vie de la culture.

LA TONTE

Tondu à 6 ou 8 cm, votre gazon sera mieux enraciné et plus résistant à la sécheresse. Vous pouvez laisser s'installer les pâquerettes, les pissenlits... qui régaleront les abeilles butineuses.

Vous pouvez aussi opter pour le «mulching» qui est une technique sans ramassage d'herbe. Le principe consiste à broyer très finement l'herbe.

ASSOCIATIONS DE PLANTES

L'association de certaines plantes entre elles permet d'obtenir de belles récoltes et de protéger son jardin tout en limitant l'utilisation d'engrais chimiques et pesticides.

Certaines plantes aromatiques, grâce à leurs odeurs particulières, peuvent éloigner voire éliminer des insectes nuisibles.

Quelques exemples d'associations possibles :

- Les soucis ont la réputation de tenir éloignés les insectes, plantez-en dans votre potager en les mariant aux carottes, aux choux et aux laitues.
- Plantez des capucines entre vos rangs de tomates, choux, carottes, pommes de terre et haricots pour tenir éloignés les mouches blanches (aleurodes).
- Pour augmenter votre production de haricots, plantez parmi eux des pois de senteurs qui attireront les insectes pollinisateurs.



- Associez de la ciboulette aux pieds des rosiers pour lutter contre l'oïdium et les taches noires.
- Utilisez le romarin et le thym pour tenir éloigner les pucerons et la piéride du chou.
- La lavande et la menthe tiendront à distance les fourmis, mais aussi les pucerons.
- La tanaïsie tient éloigné les vers gris, les fourmis et les doryphores.



DÉCOCTIONS, MACÉRATIONS, INFUSIONS, PURINS

On distingue les macérations, les décoctions, les infusions et les purins par leur mode de fabrication. Le but est toujours le même : extraire les principes actifs des plantes.

Pour cela, coupez les tiges et les feuilles en gros morceaux et faites les tremper, dans de l'eau de préférence, non calcaire et non chlorée (comme l'eau de pluie).

Lorsqu'il s'agit de traiter une plante en préventif ou en curatif, il est nécessaire d'intervenir plusieurs fois à intervalle régulier (une application par semaine à renouveler 4 ou 5 fois).

Seul le purin peut être stocké pour une longue durée, n'hésitez pas à en préparer de grande quantité. Stockez-les dans un récipient en plastique opaque, pour protéger la préparation de la lumière. Les macérations, quant à elles, doivent être employées tout de suite, n'en préparez que la quantité dont vous avez besoin.

Plante	Propriétés	Mode opératoire	Recette
Ail	Fongicide et insecticide (acariens, pucerons, mouche de l'oignon, doryphores)	Macération à pulvériser diluée au 1/20 le soir sur les plantes. A renouveler au bout d'une semaine.	100g d'ail entier (bulbe et sa pelure) haché + 2 cuillères à soupe d'huile d'olive ou de chanvre pendant 12 heures à couvert. Filtrer en pressant la macération dans un entonnoir tout en y versant 1 L d'eau.
Consoude	Riche en potassium Stimulant de la croissance et la floraison des plantes. Déconseillé aux plantes de terre de bruyère. Contre les mouches blanches (aleurodes) et les pucerons	Purin à pulvériser dilué au 1/20 sur les feuilles pour les plantes d'intérieur ou à verser dilué au 1/4 au pied des plantes potagères : tomates, haricots, pois, aubergines, poivrons, courges, gourdes et arbustes à fruits rouges. Décoction à pulvériser diluée au 1/5 le soir sur les feuilles.	400 g de feuilles de consoude hachées pour 5 L d'eau. Fermer hermétiquement (pour éviter les odeurs et les moustiques). Durant une semaine. Filtrer avant usage. Feuilles en morceaux à petits bouillons durant 10 min.
Ortie	Riche en azote, minéraux Fongicide (mildiou rouille, oïdium) et Insecticide (répulsif des acariens et pucerons) Déconseillé aux plantes de terre de bruyère. Engrais et stimulant de la croissance des plantes Déconseillé aux plantes de terre de bruyère.	Purin à pulvériser dilué au 1/20 sur les feuilles ou à verser dilué au 1/5 au pied des plantes Purin à pulvériser dilué au 1/20 sur les feuilles	1 kg de feuilles hachées pour 10 L d'eau, pendant 12 à 24 h à 18°C. filtrer avant usage. 1 kg de feuilles hachées pour 10 L d'eau, pendant 10 à 15 jours à 18°C. Filtrer avant usage.
Pissenlit	Renforce les défenses des plantes Stimulant de la croissance des plantes	Infusion à pulvériser dilué au 1/20 sur les feuilles Purin à verser dilué au 1/5 au pied des plantes au printemps et en automne, à employer au potager pour de beaux légumes	1 kg de feuilles fraîches trempées dans 10 L d'eau froide. Porter à ébullition. Filtrer. 1,5 à 2 kg de plante entière (racine comprise) pour 10L d'eau
Prêle des champs	Riche en silice Renforce les défenses des plantes Fongicide préventif et curatif (oïdium, mildiou, la rouille, le botrytis...)	Décoction à pulvériser le soir sur les feuilles	500 g de plante sèche à faire bouillir dans 5 L d'eau pendant 1 heure. Laisser infuser 1 nuit.
Tomate	Insecticide préventif contre la teigne du poireau, les altises et les piérides du chou Insecticide curatif contre les pucerons	Purin à pulvériser non dilué tous les 4-5 jours	1 kg de feuilles et tiges hachées dans 10 L d'eau pendant 12 heures à 3 jours

LE SERVICE DÉCHETS

***Evolution du territoire de la Communauté de Communes « Entre Saône et Grosne »**
 Depuis le 1er janvier 2017, 6 nouvelles communes ont intégré notre territoire : Bissy-sous-Uxelles, Chapaize, Cormatin, Curtil-sous-Burnand, Malay et Savigny-sur-Grosne.
 Suite à cette intégration, le service déchet a quelque peu évolué pour celles-ci.

La Redevance Incitative

La redevance incitative est en place depuis le 1er janvier 2013. Chaque usager du territoire (particulier ou professionnel) reçoit directement sa facture (cela n'apparaît plus dans les impôts fonciers). Elle couvre le coût de l'ensemble du service, et est composée de deux parties :

Une part fixe qui correspond à votre abonnement au service de gestion des déchets. Cette part finance :

- La collecte en porte à porte des bacs à ordures ménagères pour 12 ramassages par an et leur traitement,
- La collecte en point d'apport volontaire du verre, des emballages recyclables et du papier et leur tri,
- L'accès aux déchèteries communautaires,
- La gestion du service.

Une part variable qui est calculée en fonction du nombre de fois où votre bac est collecté. Les levées au-delà des 12 comprises dans la part fixe seront donc considérées et facturées dans cette part variable.

Les tarifs

Les tarifs ci-dessous s'appliquent à tous les usagers du territoire (résidence principale, secondaire, particuliers et professionnel)

Volume de bac	Abonnement annuel	Levées supplémentaires
Pas de bac mis à disposition (cas particuliers - part d'accès obligatoire)	111,48€	
80L	145,56€	2,78€
120L	154,08€	3,70€
180L	168,12€	5,07€
240L	181,80€	6,42€

Les modes de paiement

Votre facture annuelle est envoyée au cours du premier trimestre, elle se compose de la part fixe de l'année N en cours, et de la part variable de l'année N-1.

Vous pouvez régler cette facture par coupon TIP, chèque, liquide (directement à la trésorerie de Sennecey-le-Grand) ou TIPI (paiement en ligne)

Vous pouvez également choisir le prélèvement automatique en trois fois. Pour cela, il suffit de vous en faire la demande auprès de nos services avant le 31 décembre de l'année en cours.

Les aides disponibles

En cas de naissance, 8 ramassages supplémentaires peuvent être accordées à l'abonnement annuel, sur présentation d'un acte de naissance. Cette aide permet de faciliter l'élimination des déchets liés à un enfant en bas-âge pour une durée de deux ans à compter de la date de naissance de votre enfant.

Ces levées peuvent également être accordées pour des raisons de santé (production de déchets médicaux etc.) sur présentation d'un justificatif.

Elle s'étend aussi à certains professionnels tels que les assistantes maternelles ou les restaurateurs dans le cadre de leur activité, sur demande écrite.

>>> LES DÉCHÈTERIES

Sur le territoire de la Communauté de Communes « Entre Saône et Grosne », vous avez accès à 3 déchèteries : Malay, Nanton et Sennecey-le-Grand.

Horaires d'ouverture

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Malay à partir du 1er mars	9h/12h	9h/12h	9h/12h 14h/18h	14h/18h	14h/18h	9h/12h 14h/18h
Nanton	9h/12h	9h/12h	9h/12h 14h/18h	9h/12h	9h/12h	9h/12h 14h/18h
Sennecey le Grand	14h/18h	14h/18h	9h/12h 14h/18h	14h/18h	14h/18h	9h/12h 14h/18h



Déchets refusés : ordures ménagères, pneumatiques, cadavres d'animaux, produits explosifs, déchets médicaux, bouteilles de gaz, extincteurs, matériaux amiantés, terre, carcasses de véhicules.
 Liste non exhaustive pouvant varier selon la législation en vigueur.

Mise en place de barrières automatiques

En début d'année 2017, un nouveau système d'accès en déchèteries sera instauré. Vous devrez vous doter d'un badge afin d'enclencher l'ouverture d'une barrière automatique.

A noter que 2017 sera une année test. Ce système a été pensé afin de mieux gérer la fréquentation sur les sites (usagers venant d'autres territoires, professionnels etc.)

Par la suite, dès 2018, chaque foyer disposera d'un nombre de passages attribué pour se rendre dans les déchèteries. Les passages supplémentaires engendreront une surfacturation.

ATTENTION pour les professionnels, devant normalement déjà s'acquitter de l'achat de tickets auprès des services de la Communauté de Communes, le décompte des passages sera effectif dès l'instauration des barrières en 2017.

>>> LES JOURS DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

MARDI : Boyer, Jugy, Beaumont, Vers, Mancey, Saint-Cyr et Gigny-sur-Saône.

MERCREDI : Bresse sur Grosne, Champagny-sous-Uxelles, la Chapelle de Bragny, Etrigny, La Ferté, Laives, Lalheue, Nanton

JEUDI : Corlay, Montceaux-Ragny, Sennecey-le-Grand, Saint-Ambreuil

VENDREDI : Bissy-sous-Uxelles, Chapaize, Cormatin, Curtil-sous-Burnand, Malay et Savigny-sur-Grosne.

>>> LES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES

Les emballages recyclables représentent 20% du volume de vos déchets. Sur notre territoire, le tri s'effectue en point d'apport volontaire pour les emballages et le verre.

• LES EMBALLAGES PLASTIQUES

Ils se présentent sous forme de flacons et bouteilles : bouteille d'eau, d'huile, flacon sauce, shampoing, gel douche, liquide vaisselle, bidon de lessive, bouteilles de produits d'entretien non dangereux, etc.)

• LES CARTONNETTES, BRIQUES ALIMENTAIRES ET EMBALLAGES MÉTALLIQUES

Boîtes et suremballages en carton, conserves, aérosols vides, barquettes en aluminium propres, briques alimentaires type soupe ou lait, etc.



• LE VERRE

Déposer les bouteilles, flacons, pots et bocaux dans les points d'apports volontaires dédiés.

Attention : La vaisselle, les ampoules et les vitres ne sont pas recyclables car ils ont une composition chimique différente du verre d'emballage.

• LE COMPOSTAGE

La Communauté de communes a mis en place sur son territoire, le compostage en cœur de village et en pied d'immeuble. Elle vous accompagne également pour le compostage individuel.

Si vous disposez d'espaces verts et que vous souhaitez valoriser vos tontes et vos déchets organiques de cuisine pour produire votre propre engrais, proposez à vos voisins (via votre commune, ou votre bailleur) de produire ensemble votre compost.

• LES PAPIERS

Depuis janvier 2017, la Communauté de Communes a mis en place des points d'apports volontaires pour la collecte du papier.

De ce fait, les points de collecte du Relais Bourgogne sur votre commune n'existeront plus pour les papiers et pour les vêtements.



• LES TEXTILES

La collecte des textiles se fait via les colonnes installées sur le territoire. Le Relais collecte :



>>> LA PREVENTION DES DECHETS



Actuellement, trois villages sont équipés, il s'agit de Beaumont sur Grosne, La Chapelle de Bragny et Lalheue, et deux logements collectifs sur Sennecey-le-Grand.

La Communauté de Communes vous accompagne !



2016

une année placée
sous le signe de la
randonnée !

Parmi les actions menées par l'Office de Tourisme, revenons plus particulièrement sur la **Randonnée Gourmande** du jeudi de l'Ascension et sur la nouvelle définition du territoire « **Massif Sud Bourgogne** » avec ses 520 km de circuits VTT...

La Randonnée Gourmande du Jeudi de l'Ascension

Une nouveauté cette année : un partenariat avec nos collègues de l'Office de Tourisme de Tournus et du Tournugeois a permis de proposer deux circuits de randonnée aux marcheurs « gourmands et gourmets » !

Pour le départ, rendez-vous était donné, sous un soleil radieux, au hameau de Veneuze à Etrigny ! Le point commun aux deux parcours a été l'incontournable site du **Château de Brancion** : c'est sous les halles que les quelques 340 randonneurs ont dégusté le pâté en croûte (*Ferme de Malo* à Etrigny). Puis chaque participant a pu rejoindre les territoires respectifs des deux offices de tourisme.

Le circuit a d'abord conduit les participants au charmant village de **Collonge** : le plat principal leur a été servi par une dynamique équipe de bénévoles : bœuf bourguignon accompagné de gratin dauphinois.

Retour au village d'**Etrigny**, avec une pause « fromage de chèvre » (*Fromagerie Chausse* à Mancey) aux abords du **Château de Balleure**. Les marcheurs ont continué leur périple pour rejoindre le point d'arrivée, où le dessert (*Pâtisserie Doux Péché* à Sennecey-le-Grand) a ainsi clôturé la journée ! Ce repas, échelonné sur cinq étapes, sur le circuit d'environ **13 km**, a été accompagné des vins de nos producteurs locaux (*Les Vignerons de Mancey*).

Merci aux randonneurs
et aux bénévoles !



Le Massif Sud Bourgogne

si on parlait
Loisirs Sportifs ?

Ce territoire débute au nord avec «*Entre Saône et Grosne*» (Sennecey-le-Grand et ses environs), «*Le Tournugeois*», «*Le Clunysois*» et «*Entre Saône et Vignes du Haut Mâconnais*» (Fleurville et ses environs) au sud !

Le premier support issu de ce nouveau territoire a été la création de **circuits VTT** : plus de 520 km, 23 circuits répartis sur quatre niveaux de difficulté, du très facile 4 km au départ de Plottes, avec un dénivelé de 55 m, au difficile de 65 km, avec des écarts d'altitude de 1 200 m, au départ de Lugny.

Un circuit spécial : **Le grand tour du Massif**, 120 km sur une journée pour les VTTistes accomplis ou sur plusieurs journées.

Info pratique :

+ de 520 km
de Circuits VTT

Les cartes sont disponibles dans votre office de tourisme !



Florence Marceau, Sophie Ramelet
et Joseph Rochet

À votre service
toute l'année !

SENNECEY LE GRAND

bureau d'accueil :
Place de l'Eglise
Tél : 03 85 44 82 54
contact@ot-senneceylegrand.com

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 18h
le samedi : 9h à 12h et de 14h à 17h
(horaires différents en juillet/août)



CORMATIN

Point d'Information
Touristique :
Grande Rue
Tél : 03 85 50 71 49

not services

- Billetterie TER
- Vente de cartes de pêche fédérale
- Le guide des balades vertes – en vente 7€
- Les brochures touristiques du département pour programmer des week-ends entre amis, en famille tout près de chez vous !



AGENDA MENSUEL DES ANIMATIONS :

inscrivez-vous,
c'est gratuit

sur la page d'accueil du site
www.ot-senneceylegrand.com

Saisonn Culturelle
d'Entre Saône et Grosne
Avril - Septembre 2016

- > Musique
- > Théâtre & Cirque
- > Conférences & Lectures
- > Expositions

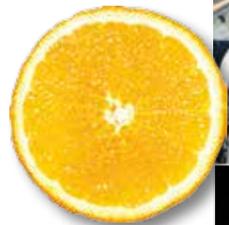
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Entre Saône et Grosne



Notre brochure **Saisonn Culturelle d'Entre Saône et Grosne** sera reconduite pour 2017, reprenant toute la saison de nos associations culturelles sur

4 grands thèmes :

- Musique
- Théâtre et cirque
- Conférences
- Lectures/ expositions



Vous trouverez chaussure à votre pied pour passer d'agréables moments sur notre territoire...
Notre communauté de communes s'agrandit, notre offre culturelle aussi !

Visitez notre nouveau site !

www.cc-entresaoneetgrosne.fr

Vous y trouverez les 6 films culturels de 2016

Guettez votre
boîte aux lettres
début mars...



Forum des Associations

Initié par la commune de Sennecey-le-Grand, le Forum des associations sera organisé cette année par la communauté de communes.

Nous vous attendons nombreux, pour découvrir et soutenir nos associations sportives...

Stands et démonstrations toute l'après-midi à l'espace sportif rue des Mûriers...

Samedi 9 Septembre
de 14h à 18h

Espace sportif Sennecey-le-Grand

Entrée libre



Remise des Tee-Shirts

Nous comptons sur notre territoire plus de 1550 licenciés dans le milieu sportif... afin de remercier tous ces athlètes, la communauté de communes remettra un tee-shirt technique à tous les sportifs présents, le **mercredi 21 juin** à 19h à la Maison pour Tous de Sennecey-le-Grand.

Nous remettrons, lors de cet événement, les **trophées** aux plus méritants des athlètes individuels, aux équipes, et aux bénévoles...

réservez
votre
soirée!

Mercredi 21 Juin à 19h
Maison pour Tous
de Sennecey-le-Grand



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Entre Saône et Grosne

soutient l'espace culturel
de Plume en Lune...

Venez nombreux participer
à ces semaines culturelles
en milieu rural

les programmes sur :

www.roulotte-en-chantier.com
www.ot-senneceylegrand.com

de Plume en Lune

Jugy
13 au 18 février
Saint Cyr
6 au 11 mars
Mancey
27 mars au 1er avril
Lalhoue
10 au 15 avril
Gigny/Saône
24 au 30 avril

Espace Culturel Itinérant
ça bouge Entre Saône et Grosne, alors suivez le mouvement!
Spectacles, Concerts, Ateliers, Parade...
Rens. 03 85 92 24 95 - www.roulotte-en-chantier.com

Après la mise en place des **Balades Vertes** (320 kms de chemins de randonnées balisés), le **site VTT** (520 kms de parcours balisés), la communauté de communes continue à augmenter son offre de loisirs Nature...

Dans le premier semestre 2017 le **site d'escalade sur la commune d'Etrigny** sera réouvert.

La réouverture après la sécurisation et aménagement de ce site contribuerait au développement de l'escalade sur ce secteur situé à mi-chemin entre les deux pôles de pratique du Mâconnais et du Chalonnais. Techniquement très intéressant, il permettra une escalade dans des niveaux intermédiaires allant du 5 au 7b.

On estime à 4500 personnes le nombre total de pratiquants licenciés ou non sur la Saône-et-Loire avides de varier leurs sites de pratique.

Site d'Escalade d'Etrigny



ça se passe en 2017
sur notre territoire !

Visitez notre nouveau site !

www.cc-entresaoneetgrosne.fr

CULTURE

quand ?	où ?	quoi ?	qui ?
Lundi 13 au Sam. 18 février	JUGY		
Lundi 6 au Sam. 11 mars	SAINT-CYR		
Lundi 27 mars au Sam. 1 ^{er} avril	MANCEY		
Lundi 10 au Sam. 15 avril	LALHEUE		
Lundi 24 au Dim. 30 avril	GIGNY-SUR-SAONE		
Sam. 20 mai	SENNECEY-LE-GRAND	Musée Special Air Service Place de l'Eglise - GRATUIT	« NUIT EUROPÉENNE DES MUSÉES » www.ot-senneceylegrand.com
En juillet et Septembre	SAVIGNY-SUR-GROSNE	Messeugne	« Les Fabri-k-Tions » de LA FABRIQUE (musique, théâtre, cirque, danse, ...) http://alafabrique.org
Sam. 1er et Dim. 2 juillet (dates à préciser)	CHAPAIZE	Eglise	« 20 ANS DE CHAPAIZE CULTURE » Sam. 18h : concert jeunes talents régionaux Dim. 17h : concert flûte/piano/violon www.chapaize.org
Vend. 7, Sam. 8 et Dim. 9 juillet	LALHEUE	En plein air	FESTIVAL « Théâtre à la Campagne » www.mairie-lalheue.com
Sam. 8, Dim. 9, Dim. 16, Sam. 22 et Dim. 23 juillet	CORMATIN	Eglise de Chazelle	FESTIVAL « Guitares en Cormatinois » www.guitaresencormatinois.com
Vend. 14 au Mer. 19 juillet	MONTCEAUX-RAGNY	Théâtre de Verdure	FESTI'ARTS (deux spectacles par jour : jeune public, théâtre, musique classique...) http://montceauxragny.free.fr
En août	SAVIGNY-SUR-GROSNE	Messeugne	Festival de LA FABRIQUE (spectacles vivants : théâtre, musique, cirque, danse...) http://alafabrique.org
Tous les we de décembre	SENNECEY-LE-GRAND	Eglise Paroissiale	CONCERTS DE L'AVENT www.ot-senneceylegrand.com

AGENDA

TOURISME

quand ?	où ?	quoi ?	qui ?
Judi 25 mai	BISSY-SOUS-UXELLES	RANDONNÉE GOURMANDE circuit d'environ 12 km en 5 étapes gourmandes !	www.ot-senneceylegrand.com
Sam. 3 et Dim. 4 juin	SENNECEY-LE-GRAND	FÊTE MÉDIÉVALE au château de Ruffey	www.senneceylegrand.fr
Sam. 16 et Dim. 17 septembre		JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE	www.ot-senneceylegrand.com
Sam. 23 et Dim. 24 sept.	CORMATIN	FÊTE DE LA VOIE VERTE	www.ot-senneceylegrand.com
Sam. 30 septembre		RANDONNÉE du Chemin des Moines « Au Clair de Lune »	www.ot-senneceylegrand.com
Sam. 25 et Dim. 26 novembre	Itinéraire dans CORMATIN	« LES OISEAUX RARES » Les métiers d'art s'exposent...	www.cormatincommerces.com

SPORT

quand ?	où ?	quoi ?	qui ?
Dimanche 12 février	SENNECEY-LE-GRAND	Gymnase David Niepce rue des mûriers	CHAMPIONNAT DE BOURGOGNE YOSEIKAN BUDO www.yoseikan-sennecey.fr
Sam. 8 avril toute la journée	SENNECEY-LE-GRAND	Gymnase David Niepce rue des mûriers	Coupe de Bourgogne « France Danse Organisation – Showdance » www.showdancedesennecey.com
Mercredi 21 juin 19h	SENNECEY-LE-GRAND	Maison pour Tous	REMISE DES T.SHIRTS aux licenciés sportifs www.cc-entresaoneetgrosne.fr
Sam. 9 septembre 14h à 18h	SENNECEY-LE-GRAND	Espace sportif rue des mûriers	FORUM DES ASSOCIATIONS www.cc-entresaoneetgrosne.fr
Sam. 23 et Dim. 24 septembre	SENNECEY-LE-GRAND	Gymnase David Niepce rue des mûriers	TOURNOI NATIONAL et INTERNATIONAL BABY FOOT

